Revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés **[1]**

Décret n° 2018-948 du 31 octobre 2018 relatif à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés et à la modification du plafond de ressources pour les bénéficiaires en couple

Journal officiel lois et décrets - N° 0254 du 3 novembre 2018

Le décret procède à la revalorisation exceptionnelle de l'allocation aux adultes handicapés afin de porter son montant à 860 euros pour les allocations dues à compter de novembre 2018. Il procède à la modification du coefficient multiplicateur permettant le calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires de cette allocation en couple.

Consulter le décret (Légifrance) [2]

Liens

[1] https://www.inshea.fr/fr/content/revalorisation-de-lallocation-aux-adultes-handicap%C3%A9s-1
[2] https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037552841&dateTexte=&categorieLien=id